

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
GÂTINAIS-VAL DE LOING**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2014-03-10\_8

**Objet : Finances :** Budget Primitif 2014

**Date  
convocation :**  
03-03-2014

**Date  
d'affichage :**  
03-03-2014

**Nombre de  
conseillers :**  
*En exercice : 47  
Présents : 32  
Votants : 30  
(29+1 pouvoir)*

Acte rendu  
exécutoire après  
envoi en Sous-  
préfecture

Le : 14-03-2014

Et publication ou  
notification

Du : 14-03-2014

L' an deux mille quatorze,  
Le dix mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Louise Ménigault d'Egreville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

**ETAIENT PRESENTS, les titulaires :**

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont du Gâtinais	THIERRY Jean-Pierre,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre,
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château - Landon	DEFOIX Antoine,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard,
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine sur Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	GARLAND Maurice,
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel,
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis, VILLEFLOSE Annie,
Commune de Vaux sur Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

**ETAIT EXCUSE avec pouvoir :**

Commune d'Ichy  
PETIT Bernard pouvoir à BEAUHAIRE Philippe

**ETAIENT EXCUSES et suppléés :**

Commune de Beaumont du Gâtinais  
MONCEL Hugues suppléé par JAIRE Jean-Claude,  
Commune de Mondreville  
CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François,

**Secrétaire de Séance :**

Francis BOURCIER

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

**ENTENDU** l'exposé du Président,

**VU** l'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement

Accusé de réception  
N° 2014-03-10-201403108-DE  
Reçu le : 17/03/2014

comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent ;

**VU** les orientations budgétaires débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 février 2014 ;

**VU** l'avis favorable du Bureau communautaire ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

Article 1<sup>er</sup> **ADOpte** le budget primitif 2014 de la Communauté de Communes (budget principal), en équilibre réel pour la section d'investissement et en suréquilibre pour la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement de 397 000 euros) :

2014	Section		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses	1 558 600,00	3 576 321,96	5 134 921,96
Recettes	1 558 600,00	3 973 321,96	5 531 921,96
Excédent/Déficit Inv.	<b>0,00</b>	<b>397 000,00</b>	<b>397 000,00</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 14 Mars 2014.



Le Président,  
Jean-Jacques HYEST

Accusé de réception

077-200023919-20140310-201403108-DE

Reçu le : 17/03/2014